

STRATEGIE DE LISBONNE -
PLAN NATIONAL DE REFORME 2008/2010
Structure détaillée provisoire

Introduction

1. Croissance durable, innovation et développement des entreprises

1.1. Faciliter la croissance des entreprises

1.1.1. Mobiliser les entrepreneurs, stimuler les créations d'activité (LME/SBA)

- Mesures en faveur de l'entrepreneuriat (création, reprise d'entreprises, entreprises innovantes, investissements, culture économique et connaissance de l'entreprise, OPPE)
- Mesures en faveur des PME (accès des PME aux marchés publics, PME innovantes, simplification de la constitution et gestion des PME)
- Encadré spécifique sur le SBA

1.1.2. Simplifier le droit des sociétés (LME, projet de loi d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire)

- Réforme du droit des SARL et SAS (régime de publication, obligation de traduction pour les actes statutaires et comptables des filiales françaises de sociétés mère étrangères)
- Simplification de l'appel public à l'épargne

1.1.3. Mieux légiférer

- Accès au droit
- Simplification
- Réduction de la charge administrative (Entreprises et Etat)
- Analyse d'impact
- Encadré Spécifique Directives « services »

1.2. Améliorer le financement de l'économie

1.2.1. Améliorer le fonctionnement du secteur financier

- Compétitivité de la place financière de Paris
- Réglementation financière concernant les règles de cotation, de gestion et de titres
- Interventions structurelles (infrastructures, accueil des talents étrangers)

1.2.2. Réduire les délais de paiement (LME)

- Plafonnement progressif de la durée des délais de paiements pour les entreprises (par voie réglementaire et négociation)
- Sanctions des retards de paiement

1.2.3. Créer des fonds de dotation, accroître le capital risque

- France investissement
- Incitations au développement et à l'utilisation des instruments de capital risque (réduction de l'ISF en contrepartie d'une souscription au capital des PME)
- Création d'un Fonds Commun de Placement à Risques Contractuel (FCPR)

1.3. Dynamiser la concurrence

1.3.1. Créer une autorité de la concurrence unique, renforcer la concurrence dans le secteur du commerce (LME)

- Autorité de régulation de la concurrence
 - Libre négociation des tarifs entre distributeurs et fournisseurs et sanctions des abus
 - Incitations à la mise en place d'opérations promotionnelles et de soldes
 - Simplification de l'installation de nouveaux supermarchés
 - Projet de mise en place de l'action de groupe pour les litiges de consommation et les pratiques anticoncurrentielles
- 1.3.2. Assurer l'efficacité du transport de marchandises
- Service international de marchandises
 - Etablissement public de sécurité ferroviaire
 - Augmentation du fret non routier
 - Soutien au transport combiné rail-route
 - Création d'une autorité de régulation des activités ferroviaires indépendante
 - Création d'un réseau à priorité fret
 - Réforme de la tarification ferroviaire
- 1.3.3. Renforcer la concurrence dans la distribution d'énergie
- Production d'électricité
 - Transport du gaz et de l'électricité (séparation juridique)
 - Distribution
 - Accès aux réseaux
 - Stockage et exploitation
 - Commission de régulation de l'énergie
 - Bourse du gaz, Powernext et fusion des zones d'équilibrage
 - Développement de terminaux méthaniers
- 1.3.4. Élargir la concurrence dans le secteur bancaire
- Création de la Banque Postale
 - Réforme de la distribution du livret A
 - Amélioration de la transparence tarifaire
 - Elargissement de la gamme des produits financiers pour les ménages (réforme de l'hypothèque et crédit hypothécaire)
- 1.3.5. Moderniser les professions réglementées
- Transposition de la directive « services »
 - Protocole « relatif à l'évolution de la profession de taxi » (mai 2008)
 - Réflexions liées au Rapport de la « Commission pour la libéralisation de la croissance française »
- 1.4. **Déplacer la frontière technologique en renforçant les capacités d'innovation**
- 1.4.1. Investir davantage et plus efficacement dans la recherche et l'innovation
- Evaluation des structures de recherche publiques
 - Mesures destinées à favoriser le transfert de connaissances entre la recherche publique et les entreprises (label Carnot, soutien à l'innovation, crédit d'impôt recherche)
 - Fusion OSEO et AII
 - Renforcement des liens entre science et société (IHEST)
 - Stimulation de la recherche universitaire
 - Rénovation du HCST
 - Espace Européen de la Recherche
- 1.4.2. Assurer une formation initiale de qualité*
- Réforme de l'enseignement primaire et du Lycée
 - Parcours de découverte des métiers et des formations pour le collège et le lycée

- Mesures en faveur de l'égalité des chances (accompagnement éducatif, réussite scolaire en lycée)
 - Valorisation de la voie professionnelle (refonte de l'offre de diplômes et de la certification)
- 1.4.3. Assurer l'excellence de l'enseignement supérieur
- Mise en œuvre de la loi Liberté et responsabilité des universités
 - Condition de vie des étudiants
 - Réforme du statut des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs
 - Carrières des personnels de l'université*
 - Plan « réussite en licence »
 - Opération « campus »
- 1.4.4. Développer l'économie numérique
- Développement de la compétitivité des entreprises par le numérique
 - Réforme de la gestion des fréquences
 - Développement du haut et très haut débit
 - Développement des services sécurités de la société de l'information
 - Industrie des contenus audiovisuels et multimédias
- 1.4.5. Renouveler et dynamiser l'accompagnement du secteur industriel
- Renouvellement du cadre financier pour l'innovation (Crédit d'impôt recherche, PME innovantes accroissement des moyens d'OSEO)
 - Amélioration de l'accès au financement (France investissement, exonération de l'ISF, délais de paiement)
 - Développement des filières d'avenir*
 - Services à l'industrie*
 - Pôles de compétitivité*
- 1.5. **Promouvoir le développement durable**
- 1.5.1. Promouvoir l'efficacité thermique de l'habitat, réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports
- Loi « Grenelle »
 - Réduction d'émission des gaz à effet de serre et énergie renouvelable
 - Norme basse consommation, norme « énergie positive » dans la construction
 - Conditionnement des dispositifs d'accès à la propriété
 - Adaptation du parc immobilier existant
 - Adaptation du transport de marchandises et de personnes
 - Adaptation du transport maritime (autoroute de la mer)
- 1.5.2. Intensifier la recherche dans le domaine du développement durable (loi « Grenelle » 1 - 2 et 3)
- Thématiques : climat et Energie, Urbanisme et transport, Agriculture et gestion de l'eau, Biodiversité, Santé
 - Mesures envisagées : Mise en réseaux des laboratoires de recherche, réalisation de plateformes d'essai, renforcement des pôles d'excellence, recherche et développement de technologies nouvelles, formation spécifique, pôle de compétitivité dédiées à l'environnement et au développement d'entreprises éco-innovantes.
- 1.5.3. Stopper les pertes de biodiversité
- Renforcement de la stratégie nationale en matière d'aires protégées
 - Renforcement de l'information

- Actions sectorielles (sylviculture, gestion intégrée de la mer et du littoral, entretien des zones humides et des réservoirs biologiques, développement de la biodiversité domestique).

1.5.4. Favoriser le développement durable des territoires

- Politiques régionales DOM et régions métropolitaines
- Priorités d'intervention retenues (Compétitivité, développement durable, innovation)
- Développement des pôles de compétitivité
- Priorités du Cadre de Référence Stratégique National : ciblage sur la stratégie de Lisbonne
- Contrats de projets Etat-région 2007-2013 (Meilleure coordination avec les programmes européens, prise en compte des orientations stratégiques des Conseils européens de Lisbonne-Göteborg)

2. *Des opportunités pour tous*

2.1. **Accroître l'emploi**

2.1.1. Accroître l'attractivité du travail et de l'activité

- Assouplissement du régime des heures supplémentaires (Loi TEPA)
- Evocation de la participation salariale et intéressement
- Incitation au travail et réduction de la pauvreté au travail (Grenelles de l'insertion et RSA)

2.1.2. Aménager le temps de travail

- Mesures en faveur de la négociation d'entreprise sur le temps de travail
- Maintien de la durée légale des 35 heures et aménagement du temps de travail
- Simplification réglementaire sur l'aménagement du temps de travail (négociation, forfait)

2.1.3. Renforcer la formation professionnelle tout au long de la vie

Renforcement de l'offre de formation et de certification des universités

- Rénovation du brevet informatique et internet
- Création d'un diplôme de compétences en langues
- Mise en œuvre des principes du Grenelle de l'insertion (prévenir par la formation et par la valorisation de l'activité, adaptation de l'offre de formation aux besoins exprimés par les personnes les plus éloignées du marché du travail)

2.1.4. Faciliter l'emploi des seniors

- Conclusion d'accords d'entreprises et de branches sur la gestion des âges et l'emploi des seniors
- Suppression de la mise à la retraite d'office avant 65 ans
- Mesures d'incitation à la prolongation d'activité
- Revue des règles d'indemnisation à l'assurance-chômage
- Mise en place éventuelle d'un dispositif de bonus/malus pour favoriser l'emploi des seniors dans les entreprises
- Revue des régimes sociaux et fiscaux des indemnités de rupture du contrat de travail
- Aménagements des fins de carrière
- Suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors

2.1.5. Favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail

- Une éducation de qualité pour tous
- Missions locales
- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
- Contrat d'autonomie pour les jeunes en recherche d'emploi
- Mesures en faveur de la création d'entreprise

- Engagements des entreprises et fédération professionnelles en faveur des jeunes en difficulté (stage, recrutement, formation en alternance)
- 2.1.6. Mettre en place une immigration choisie
- Ajustement des droits de séjour aux besoins de l'économie (Cartes « salarié », « compétence et talents », « étudiants sélectionnés »).
 - Lutte contre l'immigration illégale (lutte contre le travail clandestin)
 - Co-développement
- 2.2. **Améliorer le fonctionnement du marché du travail et la qualité de l'emploi**
- 2.2.1. Réformer le service public de l'emploi
- Fusion de l'ANPE et du réseau de l'assurance chômage
 - Offre raisonnable d'emploi
 - Renforcement de l'accompagnement des personnes en insertion
- 2.2.2. Assurer la mobilité des travailleurs, sécuriser les parcours professionnels
- Expérimentation du contrat de transition professionnelle
 - Droit à l'accompagnement personnalisé
 - ANI du 21 janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail
 - Contrat de travail : réaffirmation du principe du CDI, amélioration des conditions de la rupture du contrat, valorisation des stages, institution du contrat de mission, portage salarial
 - Sécurisation des parcours : portabilité des droits (DIF), gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (flexibilité interne à l'entreprise), encadrement –information sur la mobilité professionnelle, accompagnement professionnel et développement des compétences
- 2.2.3. Moderniser le dialogue social
- Loi de modernisation du dialogue social
 - Position commune sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme du 10 avril 2008 :
 - Réforme de la représentativité
 - Développement du dialogue social
 - Financement des syndicats
 - Programme de négociation des partenaires sociaux pour 2008 : pénibilité du travail, formation professionnelle, mixité au travail, prévoyance complémentaire, plan de dynamisation de la négociation au sein des branches et des entreprises, conciliation entre vie professionnelle et vie familiale
- 2.2.4. Améliorer les conditions de travail
- Prise en compte des nouveaux risques pour assurer la sécurité des salariés
 - Amélioration de la qualité de vie au travail pour accompagner l'allongement de la durée de vie au travail
 - Amélioration de l'efficacité des acteurs de la prévention
 - Point sur le Plan Santé au travail 2005-2009
- 2.2.5. Assurer l'égalité professionnelle
- Egalité de rémunération entre hommes et femmes :
 - Accompagnement des négociateurs dans les entreprises et les branches pour la réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes (écarts de rémunération, évolution de carrière, condition générales de l'emploi)
 - Intensification du processus de négociation dans les accords cde branche et d'entreprises (évaluation et contrôle)
 - Mise en œuvre d'une sanction financière

- Développement de l'accès des femmes à des emplois de qualité :
 - Mixité des emplois
 - Le temps partiel subi ou éclaté
 - Articulation entre vie professionnelle et vie familiale
 - Maintien des femmes dans l'emploi

2.3. Assurer le partage des fruits de la croissance

2.3.1. Développer l'actionnariat salarié et la participation

- Loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié
- Déblocage anticipé des participations
- Modulation de la participation salariale
- Approfondissement des mécanismes d'actionnariat et des modes de rémunérations

2.3.2. Dynamiser la négociation salariale

- Comité de Suivi de la négociation salariale de branche
- Relance de la négociation salariale de branche
- Points sur les négociations spécifiques en cours et à venir : écarts de rémunération entre hommes et femmes, revalorisation du SMIC, conditionnalité des allègements de charge

2.3.3. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion

- « Grenelle de l'insertion »
- Réforme des minima sociaux (RSA et contrat unique d'insertion)
- Réforme de l'allocation pour adulte handicapé
- Microcrédit personnel

2.3.4. Lutter contre toutes les discriminations

- loi du 27 mai 2008 Discrimination dans l'emploi
- Mesures des entreprises
- La HALDE

2.3.5. Favoriser la cohésion sociale des territoires (FSE)

- Bilan 2000-2006
- Programmation 2007-2013 : Compétitivité régionale et emploi

3. *Soutenabilité des finances publiques*

(pour cette partie, les sections 3.1 et 3.2 reprendront des éléments du DOFP ou de la loi de programmation des finances publiques)

3.1. Maîtriser et améliorer l'efficacité des dépenses publiques

3.1.1. Stratégie d'ensemble de finances publiques / Loi de finances 2009

3.1.2. Révision générale des politiques Publiques

3.1.3. Rationnaliser les dépenses de sécurité sociale

- Veiller à une répartition des ressources adaptée aux besoins de chaque branche et poursuivre l'assainissement des relations financières entre l'État et la sécurité sociale
- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de santé et d'adaptation de l'offre de soins aux besoins de la population
- Mieux prendre en compte la dépendance des personnes âgées
- Assurer à chaque famille un mode de garde adapté
- Poursuivre la réflexion sur l'adaptation du système d'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles

3.2. Rationaliser les prélèvements obligatoires

3.2.1. Accroître l'équité entre contribuables (impôt sur le revenu)

- 3.2.2. Rationaliser la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises
- 3.2.3. Réformer les finances locales
 - Réforme de la taxe professionnelle
 - Modernisation des valeurs locatives servant à l'établissement des impôts directs locaux
 - Faire évoluer la dimension locale de la fiscalité environnementale, en particulier s'agissant des déchets
- 3.2.4. Développer la fiscalité environnementale

- 3.3. **Garantir le financement du système de retraite**
 - Equilibre financier des régimes de retraites
 - Régimes spéciaux de retraite
 - Age de la retraite
 - Libération du cumul emploi-retraite
 - Solidarité envers les retraités les plus modestes.

Encadrés (*les encadrés portent sur les enjeux européens*)

1. Small Business Act, *section 1.1.2*
2. Directive service (guichet unique réseau des CFE) - Fiche 1.1.4
3. Transposition de la directive service, *section 1.3.5 Secteurs et professions réglementés*
4. FEDER et FSE, *section 1.5.4 ou 2.4.5*

Graphiques - tableaux

Ces graphiques seront déterminés lors de la rédaction